

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2018

Présents : Patrick BELESSORT, Flavien MARQUES, Michel GUAY, Claire BECASSE, Juliette MOLLARD, Véronique SAMSON, Monique LECLERCQ, Daniel RAYER.

Absents excusés : Marc LAINE, Catherine QUINOT, Eric MARCHERAT.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2017

Le compte rendu de la séance du 13 octobre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2018-01 APPROBATION DES RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT 2016

Mr le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'Eau et de l'Assainissement collectif.

Après présentation des rapports de 2016,

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau de 2016.
- le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de 2016.

Ces rapports sont consultables par le public aux horaires d'ouverture de la mairie

DECISION DE LA DESTINATION A DONNER AU LOGEMENT COMMUNAL 1 RUE DU MARIN

Suite à la visite du logement 1 rue du Marin, il apparait que celui-ci est dans un état relativement bon. Il reste encore quelques objets à déménager. Un contrôle de conformité de l'installation électrique sera nécessaire. Par contre, en ce qui concerne les extérieurs, il sera demandé à l'ancien locataire de démonter le garage, ainsi que la serre dans le jardin. Il faudra également poursuivre le démontage du dessus du portail.

Après débat sur l'avenir à donner à ce bâtiment, 2 solutions sont envisagées :

- Remettre ce logement en location, avec les travaux nécessaires à la remise en état en prenant en compte les problèmes inhérents à une location (impayés, dégradations...)
- Vente du bien avec affectation des fonds ainsi récoltés à des travaux de réhabilitation du local technique place de la mairie.

Cette 2ème solution semble séduire la majorité du conseil. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil après évaluation du bien et du coût des travaux nécessaires à une éventuelle relocation.

AFFAIRES DIVERSES

- Mr le Maire informe que la salle communale a été cambriolée dans la nuit du 21 au 22 décembre 2017. Une plainte a été déposée en gendarmerie et une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assurance. Après discussion, des devis seront demandé pour sécuriser cette salle.
- La garantie de 2 ans sur le radar pédagogique est arrivée à terme. La société ElanCité fournisseur de ce radar, nous propose un contrat de maintenance sur matériel pour une cotisation annuelle de 199 € HT. Après discussion le conseil donne son accord, à 6 voix pour et 2 abstentions, pour souscrire ce contrat de maintenance.
- L'entreprise Rev Par c et Jardins en charge de l'entretien du village, nous a présenté sa proposition chiffrée pour l'année 2018 soit 12107,28 €. L'entreprise LEGRET a fait une proposition pour ces mêmes travaux pour 14387.04 €. Le conseil municipal souhaite prolonger son partenariat avec la société Rev Parcs et Jardins d'autant que nous sommes très satisfaits du travail effectué en 2017.
- Mr le Maire confirme que concernant les réservations pour la location de la salle communale, la priorité est donnée aux habitants du village jusqu'au 31 décembre pour l'année suivante, passée cette date la location est ouverte aux personnes extérieures. Il est donc souhaitable que les associations communales, élabore leur programme avant la fin de l'année pour bénéficier de cette priorité.

- Mr le Maire suggère les travaux suivants pour 2018 :
 - o 3° opération de l'ADAP : Mise en conformité de l'escalier du bâtiment mairie et pose de mains courantes sur les marches de l'église.
 - o Remplacement portes et fenêtres du bâtiment mairie avec demande de subvention "FER".

Ces propositions seront étudiées lors de l'élaboration du budget.

- Mr le Maire informe que l'association "vent de colère" nous a fait savoir qu'EDF Energies Nouvelles a abandonné le projet éolien sur le territoire de la commune de Cessoy-en-Montois.

Mr Guay, ayant constaté que le jeu acheté n'a pas la même fixation que celui à remplacer sur l'aire de jeu, propose l'achat d'un second jeu s'adaptant à la fixation actuelle et l'installation du premier achat à un autre endroit.

Séance levée à onze heures trente

Vu par Nous, Maire de la Commune de Meigneux pour être affiché le 19 Janvier 2018

Le Maire,